



Le Pouvoir joint devra être rempli si ce n'est pas le Président qui représente le Club.

Vous devez vous munir de votre licence au nom du club.

Si le Président ne peut être présent lors de cette Assemblée Générale il peut :

- Donner pouvoir à un licencié de son club (n'importe quelle licence)
- Donner pouvoir à un autre club
- Envoyer le pouvoir au District qui le transmettra à un club lors de l'Assemblée Générale afin que celui-ci vous représente.

DISTRICT D'ILLE-ET-VILAINE DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE du 27 AOUT 2022 à BETTON

POUVOIR

(A présenter impérativement si le représentant du club n'est pas le Président)

Je soussigné(e) Mme /Mr

Président(e) du Club N° Aff. :

DONNE POUVOIR à Mme / Mr..... Licence n° :

du Club :

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale.

Cachet du Club

Le

Mention « BON POUR POUVOIR »

Signature

NOTA: Le porteur de ce pouvoir doit se présenter muni de sa licence. Il ne peut représenter que 2 clubs maxi en plus du sien.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64